

**En raison des mesures sanitaires en vigueur, cette réunion s'est déroulée à huis-clos.**

**\* POINT SUR LES FINANCES COMMUNALES :**

Un point est fait tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement.

En dépenses : Il est constaté qu'aucun chapitre ne fait l'objet de dépassement.

En recettes : De légères augmentations sont constatées aux articles 7381 (TADÉM) (+ 1 471 €) ; 74832 (Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (+ 1 581 €) et 752 (revenus des immeubles) du fait de la location des 3 logements communaux.

Signalement de la part de la Trésorerie de Sancerre de loyers impayés. Un courrier de rappel sera adressé au locataire.

**\* BAR RESTAURANT le SAINT-ROMBLE :**

Vu l'importance de ce dossier, il est décidé de reporter ce sujet à une prochaine séance de conseil extraordinaire, le 27 novembre prochain, à 18h30, à la mairie.

**\* DEVIS DE REPARATION DE L'EPAREUSE :**

Suite à la décision lors de la précédente réunion de demander plusieurs devis, les ETS MARECHAL (Saint-Satur), GALLIOT (Vailly) et M2E (Savigny) ont envoyé leurs propositions.

Validation du devis MARECHAL et du devis M2E pour un montant estimatif de 5 043.86 € TTC – prévoir en plus le renfort et la soudure du 2<sup>ème</sup> bras et le changement de plusieurs bagues si nécessaire.

Une décision modificative est votée : - 3000 € à l'article 615228 ; + 3000 € à l'article 61551.

**\* DEVIS ENTRETIEN CHAUDIERES bâtiments communaux ET DIVERS TRAVAUX logements sociaux :**

Suite à la décision lors de la précédente réunion de demander plusieurs devis, présentation des offres.

**\* BORNE INCENDIE AU CHEZAL ROUSSEAU :**

Madame le Maire est chargée de demander une actualisation du devis de pose de la borne incendie du Chezal Rousseau (4225,96 € à l'époque de la précédente municipalité).

**\* DOSSIER ASSURANCES COMMUNALES :**

Une étude est actuellement en cours auprès de différentes compagnies d'assurance.

**\* COLIS POUR LES PERSONNES DE 70 ANS ET PLUS :**

Compte tenu du contexte actuel, il a été décidé d'offrir des colis aux aînés.

environ 70 personnes sont en résidence principale sur Subligny dont 6 résidents en maison de retraite.

Un courrier avec coupon réponse a été déposé chez chacun d'entre eux, afin qu'ils nous précisent leur souhait avant le 15/11/2020.

3 différents colis de valeur égale ont été constitués : Colis Dames, Colis Messieurs et colis aînés en maison de retraite.

La distribution sera effectuée par les Membres du conseil municipal le Samedi 12 décembre 2020 à partir de 10 h 00.

Lors de cette distribution, seront également accueillis dignement les nouveaux septuagénaires, qui seront cette année au nbre de 4.

**\* PREVENTION SECURITE ROUTIERE :**

Une étude a été faite fin 2019 par l'ancienne municipalité qui n'avait pas donné suite à l'époque. Un RDV a eu lieu en octobre 2020 avec la nouvelle municipalité.

Le compte-rendu a été établi par M. Denis BONTEMPS, Adjoint au chef de pôle, Ingénierie et domaine public, Centre de gestion de la route Nord.

Le Conseil municipal a acté les travaux suivants :

- Déplacement des panneaux d'entrée/sortie d'agglomération SUBLIGNY :

2 panneaux STOP seront posés en centre bourg et certains panneaux d'entrée/sortie d'agglomération déplacés.

**\* PRISE DE LA COMPETENCE « création et gestion de maison de services au public » par la communauté de communes :**

Le Conseil Municipal décide de transférer la compétence « création et gestion de maison de services au public » à la CDC.

Compte tenu de la proximité des MSAP établies à Boulleret et Aubigny-sur-Nère, et du souhait de Sancerre de ne pas faire de MSAP sur son territoire, la CDC propose une MSAP « ITINERANTE » qui se déplacera sur les communes de la CDC ; Envisagée 1 ou 2 fois par mois sur chaque commune. Démarrage prévu en 2021.

**\*APPEL AUX DONNS des communes sinistrées des Alpes Maritimes – Tempête ALEX le 2 octobre 2020 :**

Validation par le conseil municipal pour un montant de 200 €, Mme le Maire rédigera un courrier à l'association afin de demander quel type de matériel ainsi que vêtements ou autres, aimerait-elle recevoir ?

**\* BULLETIN MUNICIPAL :**

- en attente des réponses des associations,
- répartition auprès des conseillers des différents thèmes pour les alimenter,
- prévoir un article pour joindre les nouvelles directives SMICTREM,
- jeunes diplômés récompensés,
- incivismes, démarches administratives, paroles aux jeunes, état civil.....

**\* RAPPORT 2019 DU SMICTREM :**

Approbation par le Conseil Municipal.

Pour rappel, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021, l'accès aux déchetteries Assigny et/ou Vinon ne pourra se faire qu'après une inscription via un imprimé SMICTREM, un exemplaire sera remis aux habitants avec le bulletin municipal en début d'année.

**\* DIVERS :**

- Rencontre de Mme le Maire avec des membres de l'Association LA JACASSERIE pour différentes demandes.
- Le SIRP (Syndicat Intercommunal Regroupement Pédagogique) de Subligny et Savigny, informe qu'il n'y aura pas de spectacle de Noël en raison des conditions sanitaires actuelles. Toutefois, le 18 décembre 2020, il sera remis à chaque élève des écoles de Subligny et Savigny, un livre et un sachet de friandises avec une petite surprise. Participation de chaque commune au prorata du nombre d'élèves (114 élèves au total dont 17 pour Subligny) uniquement pour l'achat des friandises.
- Cérémonies du 11 novembre : au vu des consignes sanitaires actuelles, une gerbe sera déposée par Mme le Maire avec lecture du discours du Ministère des Armées et énumération des personnes mortes pour la France, lecture par une jeune fille de Subligny du texte des anciens combattants, en présence d'une dizaine de personnes.
- Dans le cadre de la remise aux normes du dispositif incendie dans les locaux communaux : les plans d'évacuation et d'intervention ont été apposés dans tous les bâtiments selon les normes en vigueur.
- L'entreprise RIBEIRO a exécuté les travaux demandés, à savoir : pose de la nouvelle porte de l'école et changement de la fenêtre du bureau du Maire (suite intrusion) et petite fenêtre au restaurant le St ROMBLE (conformément à la condamnation).
- Nouvelles plaintes à la Petite Métairie à l'encontre du propriétaire des chiens ; A nouveau un courrier sera envoyé en rappelant la réglementation.
- Une barrière antivirus en plexiglass a été posée sur le bureau du secrétariat de Mairie par l'agent communal.
- Décorations de Noël : achat d'un sapin de Noël pour la décoration du village et autres décorations à mettre en place par l'agent communal et l'équipe du conseil municipal.
- Il est signalé la dégradation d'une partie du mur d'enceinte du cimetière. Mme le Maire voit avec l'agent communal.
- Réunions SIRP – SIRVA – SDE 18 – CIT - SMICTREM – CDC : Il a été donné lecture des comptes rendus par les conseillers municipaux représentant la commune dans ces instances.
- Lors du précédent conseil municipal, il a été décidé d'allouer une récompense aux enfants de la commune diplômés en 2020 de l'enseignement du second degré général ou technique, sous forme de « bon cadeau » chez ROSE-BLANCHE librairie à St Satur. Il est demandé aux Parents ou aux élèves de se faire connaître en adressant une copie de leur diplôme à la Mairie.
- Mme le Maire donne lecture aux élus d'une proposition de réponse à un administré et son collectif, suite à leur courriel du 5 novembre 2020.